



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT



Situation sanitaire en France

Novembre 2013

Quelques points d'intérêt pour le REMESA



Hammamet, 29 et 30 novembre 2013

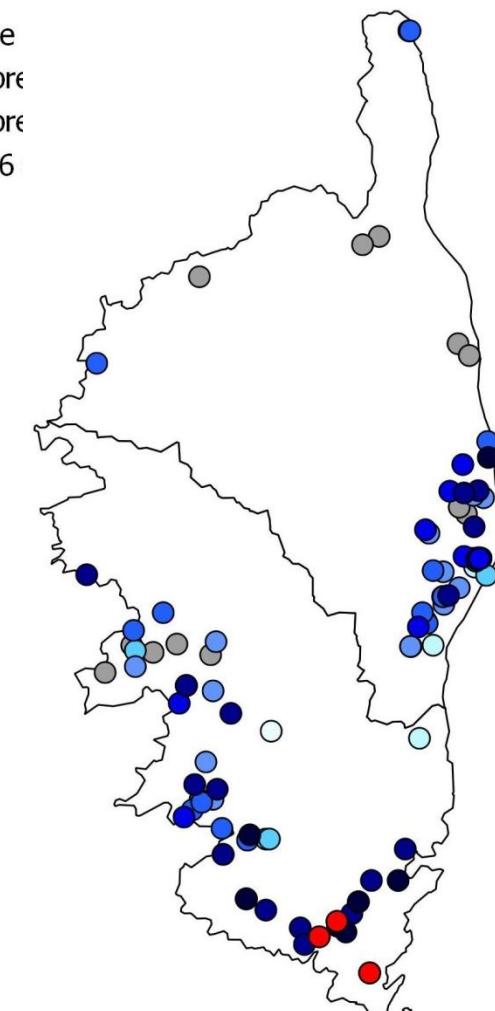


Fièvre Catarrhale Ovine: situation en corse

- France continentale indemne depuis le 14 décembre 2012
- 128 élevages sous APDI
- Infection FCO sérotype 1
- Origine probable: Sardaigne
- Campagne de vaccination généralisée, obligatoire et prise en charge par l'État afin d'enrayer la propagation du virus: six mois, concerne les espèces bovine, ovine et caprine.
- Maintien de la surveillance clinique pour suivre l'évolution du nombre de foyers.
- Surveillance programmée en abattoir interrompue (visait à démontrer l'absence de circulation virale)
- Un nouveau dispositif de surveillance programmée sera défini en 2014, selon l'évolution de la situation sanitaire.

Semaine de suspicion

- Premières suspicions (2 septembre)
- 3 - 8 septembre
- 9 - 15 septembre
- 16 - 22 septembre
- 23 - 29 septembre
- 30 septembre - 6 octobre
- 7 - 13 octobre
- 14 - 20 octobre
- 21 - 27 octobre
- Non renseignée





Fièvre Catarrhale Ovine

conséquences de la situation en corse

- Les éleveurs et les vétérinaires de France continentale ont été invités à rester vigilants et informer leur DDcsPP sans délai s'ils observent des signes cliniques évocateurs de FCO.
- Des suspicions cliniques sont régulièrement investiguées ce qui montrent que les acteurs restent vigilants. Toutes les suspicions ont été infirmées par les analyses de laboratoire.
- Une enquête sérologique est en cours dans tous les départements de France continentale afin de confirmer le statut indemne du territoire.
- Pour l'instant tous les mouvements de ruminants depuis la Corse vers la France continentale ont été interrompus pour limiter les risques d'introduction, jugés très faibles avec cette mesure.

- **Ces foyers ne remettent pas en cause le statut indemne de la France continentale.**

Le 14 décembre 2012, seule la France continentale avait été déclarée indemne de FCO, la Corse elle, était restée en zone réglementée vis-à-vis des sérotypes 1, 2, 4, 8 et 16.



Maladie de Schmallenberg

1^{ère} période de surveillance

- émergence fin 2011
 - premier cas de SBV congénital en France fin janvier 2012
 - maladie émergente, pas d'information
- 6 mois de surveillance pilotée par la DGAL dans le cadre de la plateforme d'épidémirosurveillance pour détecter les foyers de SBV en France
- = Surveillance évènementielle de ruminants morts nés malformés (syndrome d'arthrogrypose-hydranencéphalie, AHS)
- + confirmation par tests de laboratoire (PCR / sérologie sur avorton)

Bilan

- Suivi du syndrome AHS : bon indicateur pour surveiller la maladie → résultats cohérents avec l'enquête sérologique
 - Peu d'élevages avec syndrome AHS
 - Dans les élevages touchés : l'impact de la forme aigue et de la forme AHS était faible, mais avec des variations entre élevages
- = **maladie considérée comme une maladie d'élevage**



Maladie de Schmallenberg

2ème période de surveillance

- septembre 2012 –septembre 2013
- Surveillance confiée aux professionnels (GDS France) qui assure le pilotage du dispositif dans le cadre de la plateforme. La maladie n'est pas catégorisée.
- Surveillance est basée sur la notification des cas congénitaux de SBV (naissance de veaux présentant les malformations pathognomoniques de la maladie) et confirmation par sérologie sur avorton ou veau avant prise de colostrum, ou PCR sur encéphale de veau

Bilan

- Diffusion rapide de la maladie sur tout le territoire, une grande partie de la population a séroconverti et est donc protégée.
- Foyers dans 1 785 élevages dans 77 départements confirmés du 1/11/2012 au 4/7/2013
- L'impact est très faible dans les élevages bien que variable
- Chez les bovins, seulement 3% des élevages qui ont déclarés des cas de AHS pendant la première saison ont encore déclaré des cas de AHS durant la deuxième saison

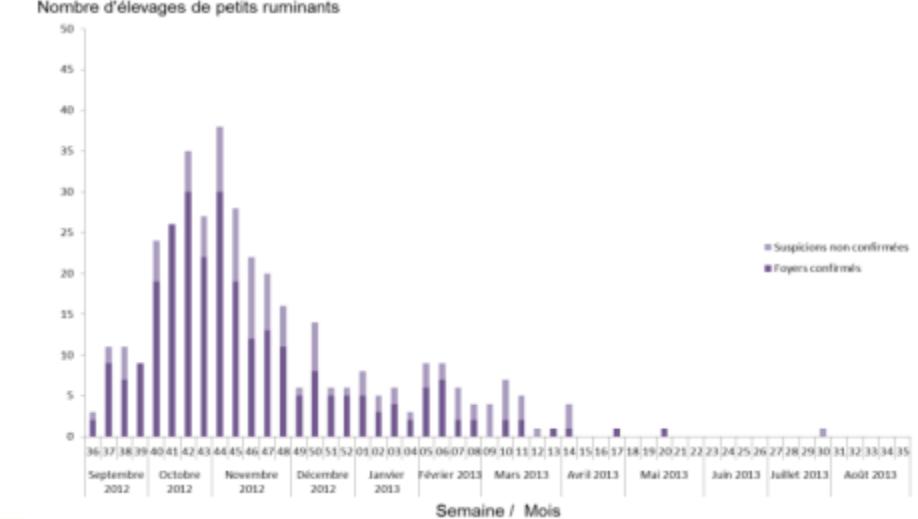
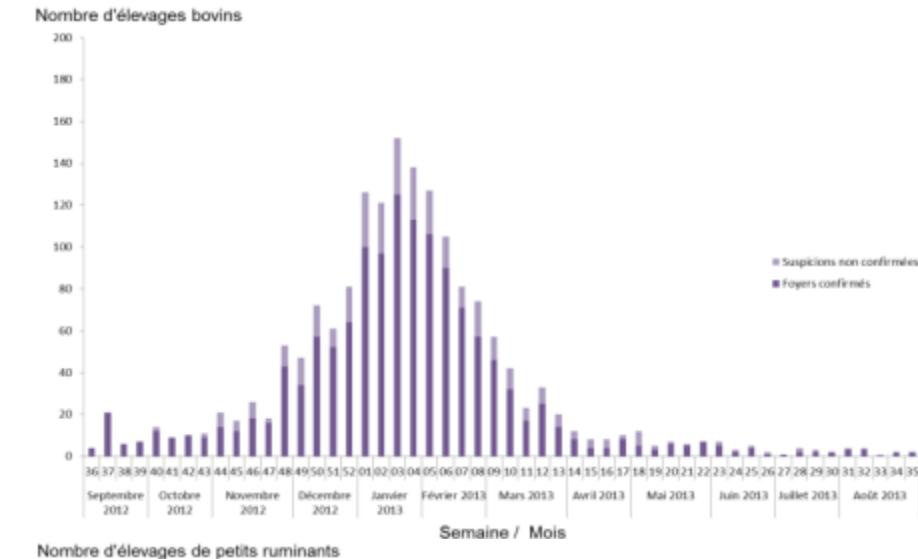
Maladie de Schmallenberg

2ème période de surveillance

Répartition géographique des élevages bovins confirmés atteints du 1er septembre 2012 au 31 août 2013 (1 531 élevages)



Evolution temporelle des cas de SBV (Semaine de naissance)





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORêt

Maladie de Schmallenberg

surveillance en cours

- Poursuite d'une surveillance uniquement basée sur les déclarations des abortons présentant les malformations pathognomoniques de la maladies (syndrome AHS), pas de confirmation biologique nécessaire
- Permet de suivre l'évolution de la distribution géographique et collecter les informations épidémiologiques des cheptels atteints
- Les résultats actuels de surveillance montrent qu'il n'y a que très peu de cas déclarés depuis septembre

Résultats disponibles www.plateforme-esaf.fr



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Fièvre aphteuse

- **France officiellement indemne**
- Préoccupation récurrente vis à vis de la FA
- Actualité et événements sanitaires proche des frontières européennes.
- Nécessité d'une bonne communication sur ces événements pour :
 - accroître la vigilance vis à vis des risques d'introduction de la maladie et adapter si besoin la surveillance
 - adapter la préparation à la gestion (au vu par exemple, des lineages des serotypes circulants...): banque d'antigènes et de vaccins

Rage

Information reçue le 04/11/2013 de Dr Jean Luc Angot, Directeur Général Adjoint, Direction Générale de l'Agriculture et de la Pêche, PARIS, France

Résumé

Type de rapport	Notification immédiate
Date de début de l'événement	25/10/2013
Date de pré-confirmation de l'événement	31/10/2013
Date du rapport	04/11/2013
Date d'envoi à l'OIE	04/11/2013
Raison de notification	Réapparition d'une maladie appartenant à la liste de l'OIE
Date de la précédente apparition de la maladie	02/2012
Manifestation de la maladie	Maladie clinique
Agent causal	Lyssavirus
Sérotype	RABV
Nature du diagnostic	Tests approfondis en laboratoire (i.e. virologie, microscopie immunologie)
Cet événement se rapporte à	une zone définie à l'intérieur du pays

Aucune décision actée relative au renforcement aux frontières, même si des pistes ont été évoquées (sensibilisation des compagnies aériennes, ...)

- France officiellement indemne (code OIE)**
- Un chaton à Argenteuil, VAL-D'OISE, a été signalé mort le 28 octobre 2013 après avoir présenté des signes neurologiques pendant 3 jours.
- Diagnostic de rage le 31 octobre 2013.
- Origine de l'animal: importé du Maroc le 13 octobre 2013 avec un simple certificat de bonne santé.
- L'animal a transité par plusieurs familles avant de mourir: une zone réglementée a été mise en place afin de limiter les mouvements de carnivores domestiques, d'instituer une surveillance renforcée et de renforcer la capture des animaux errants. Les carnivores non convenablement vaccinés ayant pu être en contact avec le cas seront euthanasiés. Les carnivores convenablement vaccinés ayant pu être en contact avec le cas feront l'objet d'une surveillance clinique pendant 6 mois.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORêt

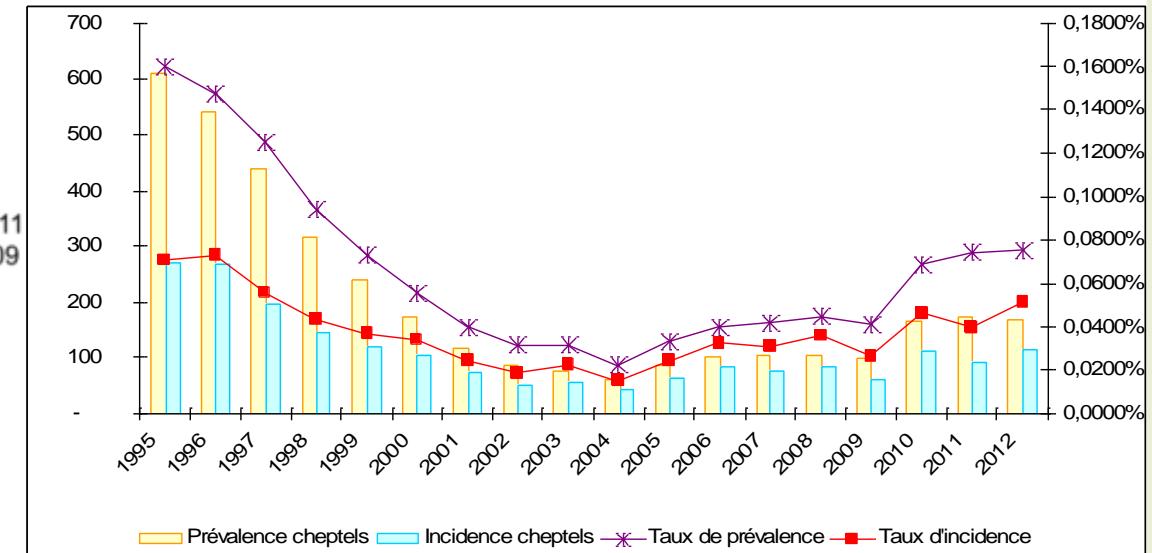
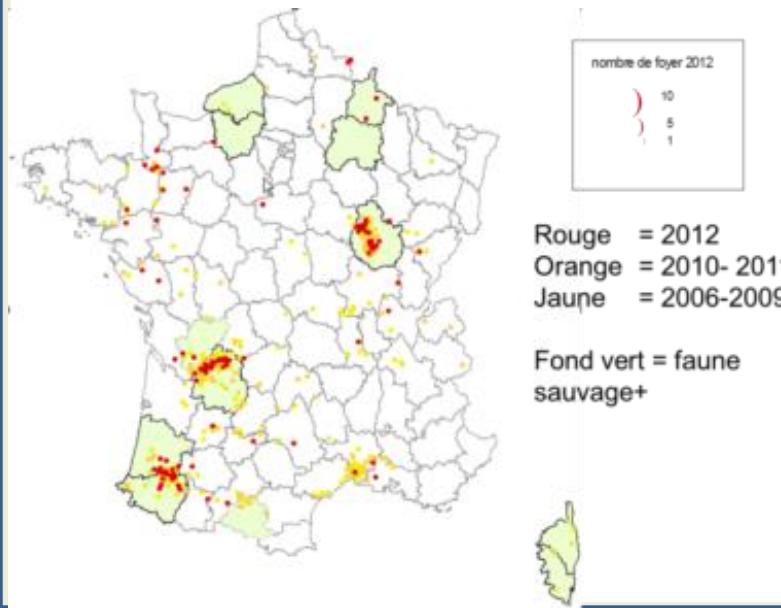
Agalactie chez des brebis dans l'est de la France

- Durant l'hiver 2012, de nombreux cheptels ovins des régions Alsace et Lorraine ont été confrontés à un épisode sévère de baisse importante de lactation, voire d'une absence totale de montée de lait après agnelage
- Un groupe de travail coordonné par GDS France dans le cadre de la Plateforme ESA a rapidement mis en place un cadre méthodologique pour qualifier, quantifier le phénomène et en identifier la cause. Les différentes investigations et analyses réalisées dans 17 élevages atteints d'agalactie ont établi un diagnostic d'intoxication par des mycotoxines.

Tuberculose

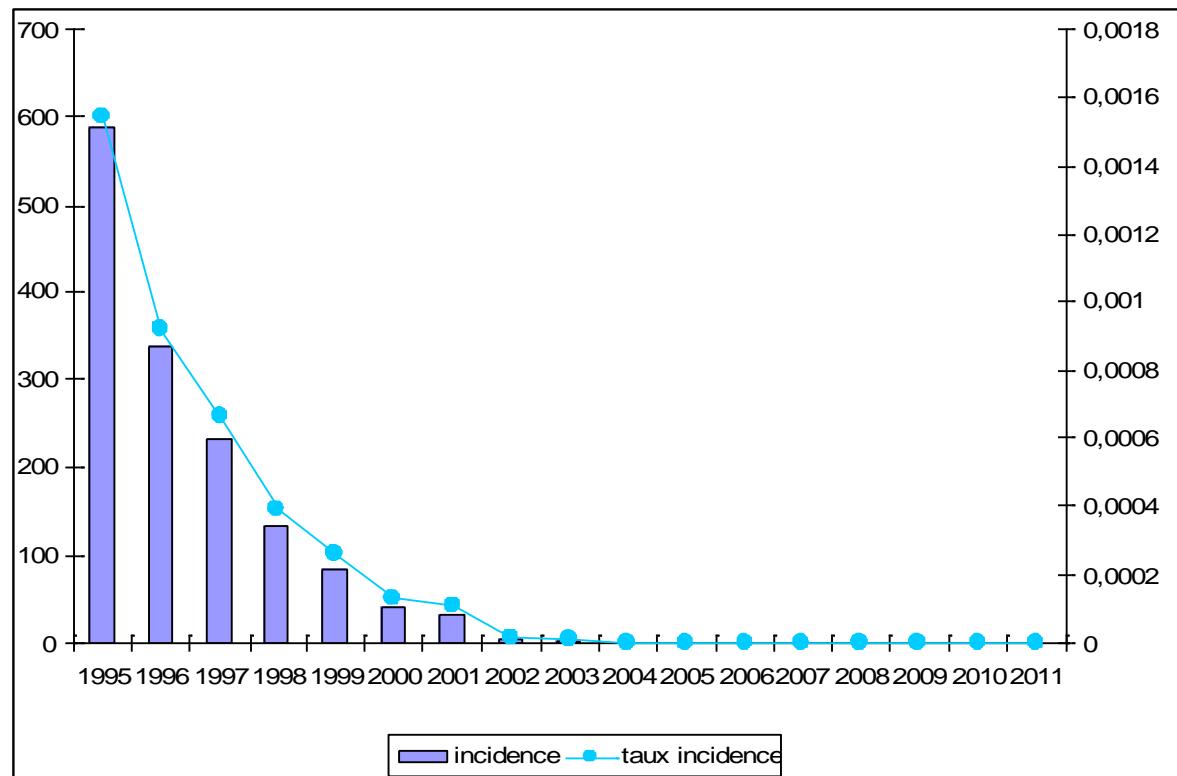
- Surveillance abattoir + prophylaxie en fonction du risque géographique et pratiques
- Prévalence annuelle = 0,08% - Taux troupeaux officiellement indemnes = 99,87%
- Plan national d'action de lutte : actions générales et ciblées sur zones à risques
- Situation globalement favorable mais difficile de parvenir à éradication totale, nouveau défi = faune sauvage infectée
- Note DGAL/SDSPA/2013-8059 du 21 mars 2013 détaille les mesures de surveillance sanitaire à mettre en œuvre dans les troupeaux bovins en lien épidémiologiques avec un foyer de tuberculose bovine.

→ Important d'inscrire les actions sanitaires dans la durée



Brucellose

- Brucellose bovine : France officiellement indemne depuis 2005
- Brucellose ovine & caprine : 64 départements officiellement indemnes
- Derniers foyers ovins et caprins en 2003



**Évolution de l'incidence et du taux d'incidence
de la brucellose en élevage bovin**

Autres maladies

Ruminants

- Leucose bovine enzootique: Incidence 2011= 0,008% Pas de foyer clinique - 2 cas confirmés en 2012
- Rhinotrachéite infectieuse bovine: incidence 2011 : 0.64 %, Dispositif de contrôle obligatoire (dépistage, contrôle de tous les mouvements, vaccination des animaux positifs)
- ESST: ESB : 1 cas atypique en avril 2012, Tremblante classique : 4 nouveaux foyers (2 ovins et 2 caprins), Tremblante atypique : 28 nouveaux foyers (22 ovins et 6 caprins).

Equins

- Reconnaissance du statut OIE indemne de peste équine en 2012
- Pas de cas de West Nile depuis 2010, réunion « Gap » à Madrid en février
- Anémie infectieuse : 3 foyers proche Camargue (30-84)

Porcins

- Maladie d'Aujeszky : France continentale indemne, derniers foyers en 2004 et 2010
- PPC: indemne depuis 2002, dernier foyer dans la faune sauvage en 2007
- PPA en Sardaigne → corse?



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORêt

Pour en savoir plus



Pour une action régionale de surveillance coordonnée

<http://agriculture.gouv.fr>



Plateforme
Épidémosurveillance
Santé Animale <http://www.plateforme-esa.fr>



<http://www.afssa.fr/bulletin-epidemiologique/>